

Procès verbal

Le mardi 28 juillet 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Christophe CID.

Secrétaire de la séance : Sarah DISSAC

Présents : Jean-Christophe CID, Anne-Marie PECHEUR, Alain LESCALE, Sarah DISSAC, Colette PROENCA, Jean-Luc BOUAT, Patrice WERNER, Danielle ARQUERO, Frédéric PITARQUE, Mireille BENNET, Pierre TEULIERE

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Arrêt PV du CM du 11-06-2026
- Programme triennal de renouvellement des installations d'éclairage public de Carennac
- Renouvellement CDD du 01-09-2026 au 31-08-2027
- Changement de gardiennage - Eglise de Magnagues
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Arrêt PV du Conseil Municipal du 11 Juin 2026 (N° DE_2026_057)

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée si des modifications ou des observations doivent être apportées au Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Juin 2026

Aucune observation n'étant émise, Monsieur Le Maire met au vote l'approbation du au Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 Juin 2026

Voix pour : 11

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Délibération : adoptée

Programme triennal de renouvellement des installations d'éclairage public de Carennac (N° DE_2026_058)

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, [présente le projet le programme de réalisation de renouvellement des éclairages publics de Carennac qui se décompose comme suit :](#)

Ø Année 2026

Année 2026		lieu	TOTAL HT	Participation Commune

Poste 46058	P002	Magnagues	34 000,00 €	6 800,00 €
poste 46058	P004	Cabrette	16 300,00 €	3 260,00 €
TOTAL			50 300,00 €	10 060,00 €

Ø Année 2027

Année 2027		lieu	TOTAL HT	Participation Commune
Poste 46058	P2793	Hermitage	15 200,00 €	3 040,00 €
poste 46058	P0007	Le Bégoux	5 800,00 €	1 160,00 €
Poste 46058	P0722	Pech Dalon	9 400,00 €	1 880,00 €
poste 46058	P0710	Fajoles	10 900,00 €	2 180,00 €
Poste 46058	P1246	Fleyt	10 100,00 €	2 020,00 €
poste 46058	P0710	Fajoles	6 900,00 €	1 380,00 €
TOTAL			58 300,00 €	11 660,00 €

Ø Année 2028

Année 2028		lieu	TOTAL HT	Participation Commune
Poste 46058	P0001	Le Bourg	156 000,00 €	31 200,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1.Approuve ce projet d'éclairage public sur 3 ans, suivant l'avant-projet présenté par Territoire d'Energie Lot (TE46), réalisé sous maîtrise d'ouvrage de TE46,

2.souhaite que la première tranche de travaux puisse être programmée au cours de l'année 2026, en cas de non réalisation des travaux en 2026, ils seront réalisés avec les travaux programmés en 2027.

3.s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par TE46, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par TE46 à la commune après réalisation des études définitives.

4.Autorise TE46 à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non-réalisation des travaux.

5.Autorise TE46 à collecter les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par l'opération

Délibération : adoptée

Renouvellement CDD du 01-09-2026 au 31-08-2027 (N° DE_2026_059)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En effet, il est nécessaire de renouveler le CDD de Madame Virginie EECKOUTE dans les conditions suivantes :

- Animation périscolaire
- Entretien des réfectoires
- Entretien des bâtiments communaux de la Commune de Carennac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

- Voix pour : 11
- Voix Contre : 0
- Abstention : 0

Décide:

Article 1 : De renouveler le contrat à Durée Déterminée du 01/09/26 au 31/08/27 de Madame Virginie EECKOUTE pour un temps non complet de 15h00 annualisées.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaireC1 relevant du grade des Adjoints techniques

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er septembre 2027

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront amputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

Délibération : adoptée

Changement de gardiennage - Eglise de Magnagues (N° DE_2026_060)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2011, Madame Monique PLANCHAIS s'occupait du gardiennage de l'Eglise de Magnagues, elle a souhaité arrêter.

Mesdames Danielle ARQUERO et Madame Nicole CAYRE remplaceront Madame PLANCHAIS à compter du 01-08-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

- Voix pour : 11
- Voix Contre : 0
- Abstention : 0

Décide:

Article 1 : De renouveler le gardiennage de l'Eglise de Magnagues à Mesdames Danielle ARQUERO, Nicole CAYRE et leur verseront la moitié de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des Eglises

Communales (prorata de 5 mois en 2026) et pour moitié chacune.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront amputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

Délibération : adoptée

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 28-07-2026

Le Maire

Jean-Christophe CID

La Secrétaire de Séance

Sarah DISSAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 28/ 07 / 2026 et publié ou notifié

le 28 /07 / 2026

Jean-Christophe CID
Président de séance

Sarah DISSAC
Secrétaire de séance

